

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.001
RÈGLEMENT RGCA11-10-0001-1

AVIS public est, par la présente, donné que le règlement no R.R.1562.001 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à la séance tenue le 8 février 2011.

Le règlement no R.R.1562.001 est entré en vigueur le 1^{er} mars 2011, date inscrite au certificat de conformité.

AVIS public est, par la présente, donné que le règlement no RGCA11-10-0001-1 afin de modifier le Règlement RGCA11-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2011) a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à la séance tenue le 8 mars 2011.

Le règlement no RGCA11-10-0001-1 entre en vigueur immédiatement.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 15 mars 2011.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement